

Déclaration Préalable

CSA MI du 16 juin 2026 – Page 1

Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Dès le lendemain des Jeux Olympiques de Paris 2024, chacune des demandes d'UN1TÉ.MI-FO, chacune de ses revendications, se sont heurtées à des représentants du gouvernement ou de notre ministère dépeignant une situation budgétaire désastreuse, la nécessaire baisse des dépenses publiques et la quête d'économies que cela impose.

Le gel du point d'indice et de la GIPA, l'absence de revalorisation des grilles indiciaires dépassées depuis longtemps par le SMIC, la baisse des taux de promotion, les dispositions du protocole Police Nationale du 2 mars 2022 non mises en œuvre ou avec des conditions désavantageuses pour les agents, l'absence de mesures d'accompagnement face à la flambée des prix du carburant, le jour de carence, les 10% de rémunérations perdues en congés maladie, et tant d'autres sujets, bien qu'inacceptables pour UN1TÉ.MI-FO, trouvaient leur explication...

Parmi les points à l'ordre du jour, de ce comité, il y a l'examen de la réforme du Corps de Conception et de Direction.

Déclaration Préalable

CSA MI du 16 juin 2026 – Page 2

Dans le contexte que je viens d'évoquer, le gouvernement, le ministère de l'intérieur, la Police Nationale, nous propose d'examiner un projet de réforme qui conduirait à une accélération de carrière significative, avec des échelons réduits à un an ou un an et demi, et des gains indiciaires vertigineux. Ainsi, pour le 2ème grade, cela peut représenter jusqu'à 258 points (1270 €uros par mois).

Et pour les échelons sommitaux, déjà stratosphériques pour nos collègues, une augmentation jusqu'à 242 points d'indice (1186 €uros par mois)...

Face à cela qu'est-ce qu'UN1TÉ.MI-FO devra répondre :

- Aux agents de catégorie C, dont la majorité des échelons a un indice inférieur au SMIC ?
- Aux gardiens de la paix, dont l'indice des premiers échelons est également inférieur au SMIC ?
- Aux personnels administratifs de catégorie C, toujours en attente d'un alignement de l'IFSE, et à tous les personnels techniques, SIC ou aux ouvriers d'État qui en sont exclus ?
- Aux agents pour qui nous revendiquons en vain l'augmentation du CIA ?

Déclaration Préalable

CSA MI du 16 juin 2026 – Page 3

- Aux ouvriers d'État du ministère de l'Intérieur, qui attendent une reconnaissance équivalente à celle accordée dans d'autres ministères pour les travaux pénibles et insalubres ?
- À l'ensemble des personnels administratifs, techniques et spécialisés, qui revendiquent des taux de promotion plus élevés ?
- Aux contractuels dont le recrutement et la carrière sont d'une opacité totale ?
- Aux agents SIC qui voient passer les nominations d'officier de gendarmerie ou PN sur des postes de direction ou en responsabilité dans les structures du numérique ?
- Aux policiers du CEA, victimes d'un reclassement inique générant incohérences de carrière, inversions et blocages indiciaires interminables ?
- Aux enquêteurs de BRI, toujours en attente d'une reconnaissance à la hauteur de leur engagement ?
- Aux CRS, à qui l'anticipation de la revalorisation de l'IJAT est refusée ?
- À tous les agents exclus de certaines primes auxquelles ils savent pouvoir prétendre ?

Déclaration Préalable

CSA MI du 16 juin 2026 – Page 4

- Aux agents des services centraux, engagés en mission opérationnelle toute l'année, mais exclus de certains dispositifs indemnitaires ?
- À l'ensemble des agents du ministère, à qui l'on retire un jour de salaire et 10 % de leurs rémunérations en cas d'arrêt maladie ?
- Aux personnels de police technique et scientifique pour lesquels aucun engagement du protocole 2022, notamment leur statut particulier, n'a été tenu ?
- Aux policiers adjoints qui pour 100 Euros de plus que le SMIC sont exposés aux mêmes risques que les fonctionnaires de police ?
- Aux policiers adjoints ultra-marins, seuls agents des Forces de Sécurité Intérieure à ne pas bénéficier de la prime de vie chère ?
- Aux FTSI ? À tous les formateurs ? Aux Moto-cyclistes ? Aux agents des services de renseignement en mal de reconnaissance ?

Déclaration Préalable

CSA MI du 16 juin 2026 – Page 5

- Aux blessés en service, privés de soins ou obligés de les financer, quand leur administration ne paye pas les professionnels de santé ?
- Aux majors occupant des emplois déflatés d'officiers et qui n'observent aucune création de postes de RULP, depuis 2 ans ?

Et cette liste est loin d'être exhaustive...

Dans le même temps, des mesures pourtant validées, comme le décret additif concernant le reclassement du brigadier au 5ème échelon, adopté en CSA en février 2024, restent sans suite.

Il ne peut y avoir deux poids, deux mesures.

À défaut, c'est la cohésion même de la Police Nationale et du ministère de l'Intérieur qui sera fragilisée.

UN1TÉ.MI-FO ne peut accepter cette logique.

Ne pas la dénoncer reviendrait à trahir nos mandants ainsi que l'ensemble des personnels du ministère.

Nous attendons des décisions justes, équilibrées et cohérentes. Nous attendons des avancées pour tous.

Déclaration Préalable

CSA MI du 16 juin 2026 – Page 6

En l'état, cette revalorisation du CCD confronte les agents à une injustice profonde, nourrissant l'idée d'un entre soi et de privilèges déconnectés des réalités de terrain.

S'il n'y a plus d'argent, cela doit valoir pour tous.

Vous disposez désormais d'éléments concrets, déjà exposés par les syndicats de la fédération UN1TÉ.MI-FO, pour orienter les travaux de vos services, notamment au sein de la DRHMI et de la DGPN.

À défaut d'une ouverture rapide de négociations sur ces sujets de fond, et d'engagements formels à améliorer les conditions de rémunération de tous les agents, UN1TÉ.MI-FO prendra ses responsabilités.

UN1TÉ.MI-FO appellera à la mobilisation des agents du ministère de l'Intérieur, dès cet été.